



Stellar™ XL Herbicide

GROUPE	2	4	HERBICIDES
--------	---	---	------------

Pour la suppression ou la répression en post-émergence des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur, de blé d'hiver, d'orge de printemps, le seigle (d'automne et de printemps), d'avoine, de brome et du Groupe de Cultures 17

EN VENTE POUR USAGE DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) SEULEMENT

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPES ACTIFS:	florasulam	2,5 g/L
	fluroxypyr (présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle)	100 g/L
	MCPA (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle)	350 g/L

Concentré Émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 32099 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT **POISON**

IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
NOCIF SI INGÉRÉ

CONTENU NET: 1 L à vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Sensibilisant potentiel de la peau. Nocif ou fatal si ingéré.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée. Laver **IMMÉDIATEMENT** le concentré de la peau ou des yeux. Après utilisation, se laver les mains et les autres parties exposées de la peau. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit contient des **DISTILLATS DE PÉTROLE. NE PAS FAIRE VOMIR.** Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir désinfecté. Si ingéré, l'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique. Le risque d'une pneumonie chimique doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Si on effectue un lavage, envisager l'utilisation d'une sonde endotrachéale à ballonnet.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants réutilisables

Élimination du contenant : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Stellar XL est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer dans les cultures de blé de printemps, de blé durum, de blé d'hiver, d'orge de printemps, le seigle (d'automne ou de printemps) et d'avoine. L'herbicide Stellar XL se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On doit appliquer l'herbicide Stellar XL tôt en postlevée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Stellar XL en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Stellar XL freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissant es seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Stellar XL est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 tue les plantes sensibles en détraquant leur croissance normale.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Stellar XL ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive. Voir la section « Mises en garde environnementales » de cette étiquette.

Rotation des cultures

Les champs ayant été traités à l'herbicide Stellar XL peuvent êtreensemencés l'année suivante en luzerne, en orge, en canola, en maïs, en fève à petites grains, en fèves, en lin, en lentilles, en moutarde, en avoine, en pois, en pommes de terre, en seigle, en soja, en tournesol ou en en blé ou les champs peuvent être aménagés en jachère d'été.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Mises en garde concernant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive de pulvérisation :

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de nettoyage du pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator plus 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d’approvisionnement en eau potable ou en eau d’irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l’American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne

NE PAS appliquer par voie aérienne.

L’HERBICIDE STELLAR XL APPLIQUÉ SEUL

Cultures homologuées

blé de printemps, blé dur, blé d’hiver, orge de printemps, seigle (d’automne et de printemps) et avoine

Taux d’application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges (voir la liste de mauvaises herbes supprimées ci-dessous), appliquer l’herbicide Stellar XL à raison de 1,0 L/ha dans au moins 100 L d’eau par hectare. Appliquer sur le blé de printemps, le blé dur, le blé d’hiver, l’orge de printemps, le seigle (d’automne et de printemps) et l’avoine du stade 2 feuilles déployées à juste avant le stade de l’émergence de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active (stade de 2 – 4 feuilles). Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Mauvaises herbes supprimées par l’herbicide Stellar XL à raison de 1,0 L/ha

bardane	ansérine de Russie
gaillet gratteron (stade de 1 à 8 verticilles)*	bourse-à-pasteur
lampourde glouteron	renouée
stellaire moyenne	tabouret des champs
sagesse-des-chirurgiens	érodium cicutaire
ortie royale	tournesol (annuel)
kochia à balais*	vesce
chénopode blanc	canola spontané
plantain	lin spontané
laitue scariole	renouée liseron
herbe à poux	moutarde des champs
amarante à racine rouge	radis sauvage

* y compris les biotypes résistants à l’ALS

Instructions pour le mélange

1. Remplir d’eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l’agitation.
3. Ajouter la quantité requise d’herbicide Stellar XL.
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d’eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
5. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d’application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter de surfactant à ce mélange en réservoir.

Délai à respecter avant la récolte/pâturage

1. Délai pour la récolte ou le pâturage des champs traités : 7 jours après l'application.
2. Délai avant récolte : 60 jours après l'application

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE STELLAR XL

Cultures homologuées

Blé de printemps, blé d'hiver, blé dur, orge de printemps et le seigle (d'automne ou de printemps) (voir le tableau ci-dessous pour connaître les exclusions)

Directives d'application

Les mélanges en réservoir de l'herbicide Stellar XL avec d'autres herbicides permettent de supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles et des graminées annuelles spécifiées. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Se conformer aux précautions, aux restrictions, aux intervalles minimums avant la récolte et aux directives les plus sévères, indiquées sur les étiquettes de l'herbicide Stellar XL et des produits d'association.

REMARQUE: MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE STELLAR XL À RAISON DE 0,8 L/HA EST UTILISÉ SEULEMENT AVEC SIMPLICITY GoDRI ET EST PRÉVUE POUR DES ÉTAGES ET DES INFESTATIONS DE MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES.

Mélanges en réservoir de l'herbicide Stellar XL à raison de 0,8 L/ha pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux produit/ha	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Simplicity™ GoDRI™	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver seigle d'automne seigle de printemps	52 g/ha	Graminées annuelles: brome du Japon***, folle avoine** Mauvaises herbes à feuilles larges: kochia à balais*, ††, chénopode blanc, amarante à racine rouge, renouée liseron, canola spontané
		70 g/ha	Mauvaises herbes au-dessus plus: Graminées annuelles: échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, folle avoine Mauvaises herbes à feuilles larges: gaillet gratteron, stellaire moyenne, spargoute des champs, saponaire des vaches, sagesse-des-chirurgiens, ortie royale, mauve à feuilles rondes, bourse-à-pasteur, renouée, tabouret des champs

* y compris les biotypes résistants à l'ALS

**seulement pour la suppression de faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m²)

***du stade de 1 à 4 feuilles, 2 talles dans de bonnes conditions de croissance

† † moins de 100 plantes/m², moins de 15 cm de hauteur

Mélanges en réservoir de l'herbicide Stellar XL à raison de 1,0 L/ha plus autres herbicides pour la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux (produit/ha)	Autres mauvaises herbes supprimées ou réprimées
Herbicide Simplicity GoDRI	blé de printemps, blé dur, blé d'hiver seigle d'automne seigle de printemps	52 g/ha	folle avoine** brome du Japon***
		70 g/ha	Graminées annuelles : échinochloa pied-de-coq, sétaire verte, brome du Japon, folle avoine, sétaire glauque Mauvaises herbes à feuilles larges; chardon des champs, pissenlit, spargoute des champs, saponaire des vaches, mauve à feuilles rondes, soude roulante, répression du crépis des toits jusqu'à la première étape de la fleur, lychnide blanche, saison longue lutte (jusqu'à la première étape de la fleur, à moins de 20 cm de hauteur),
Herbicide Axial	blé de printemps et orge de printemps	1,2 L	Graminées annuelles : échinochloa pied-de-coq, sétaire verte, panic millet, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, avoine spontanée, folle avoine, sétaire glauque
Herbicide Traxos	blé de printemps et blé dur	1,2 L	Graminées annuelles : sétaire verte, ivraie de Perse, panic millet, graines de l'alpiste des Canaries spontanées, avoine spontanée, folle avoine, sétaire glauque

**Seulement pour la suppression de faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m²)

***De la 1 à 4 feuilles, 2 tills dans de bonnes conditions de croissance

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter les herbicides WG en premier, puis les liquides, selon le mélange de l'herbicide Stellar XL et poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise de produit d'association.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

Note : N'ajouter que l'adjuvant recommandé. Suivre l'étiquette du produit d'association pour l'ordre de mélange.

Amélioration des Pâturages contenant de l'herbe fourragère seulement

Herbicide Stellar XL peut être appliqué en post-levée comme une pulvérisation généralisée pour supprimer les mauvaises herbes dans les pâturages améliorés qui peuvent éventuellement être tourné en cultures annuelles. Ces pâturages peuvent contenir les espèces de graminées fourragères non indigènes, adaptées ou introduites.

Ne pas pulvériser les pâturages améliorés si la blessure des espèces légumineuses existantes ne peut être tolérée. L'herbicide Stellar XL peut blesser ou éliminer les plantes légumineuses (par exemple la luzerne, des espèces de trèfle).

MODE D'EMPLOI

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2 à 4 feuilles et en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Les pâturages en mauvais état ou sous le stress (par exemple, sur-pâturées, déficiente en nutriments, etc.) pourraient entraîner une diminution de contrôle des mauvaises herbes à la suite d'une concurrence limitée des herbes de pâturage. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.

Taux d'application: L'herbicide Stellar XL à raison de 1 L/ha

Mauvaises herbes supprimées: Consulter les mauvaises herbes supprimées ci-dessus avec Herbicide Stellar XL à 1 L/ha seulement.

Restrictions:

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin dans les 7 jours après l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Consulter l'étiquette principale de l'herbicide Stellar XL avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS BROME (HERB HYBRIDE, DES PRÉS, INERME) CULTIVÉES POUR PRODUCTION DE SEMENCES

Taux d'application : Appliquer 1 L/ha dans un minimum de 100 L d'eau/ha. Appliquer aux mauvaises herbes en croissance active au printemps ou à l'automne après l'ensemencement.

Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application.

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS GROUPE DE CULTURES 17 HERBES FOURRAGÈRES CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES : Ensemencement et brome établi, fétuque, vulpin des prés, dactyle pelotonné, agrostide blanche, Alpiste roseau, ray-grass, fléole des prés, et agropyre.

L'herbicide Stellar XL peut être appliqué en post-levée comme une pulvérisation généralisée pour supprimer les mauvaises herbes dans Groupe de Cultures 17 herbes fourragères cultivées pour la production de semences qui peuvent éventuellement être tourné en cultures annuelles. Appliquer sur les semis (4 feuilles à la feuille étendard) ou sur les herbes fourragères établies.

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2 à 4 feuilles et en croissance active. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression.

Taux d'application: L'herbicide Stellar XL à 1 L/ha

Mauvaises herbes supprimées: Consulter les mauvaises herbes supprimées ci-dessus avec l'herbicide Stellar XL à 1 L/ha seulement.

Restrictions:

Toutes les conséquences (le matériel laissé dans le champ après la récolte des herbes fourragères du Groupe de culture 17 cultivées pour la production de semences) peuvent être utilisées comme fourrage, fourrage, foin ou pâturage dans les conditions suivantes :

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin dans les 7 jours après l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LE BROME (HYBRIDE, DES PRÉS, INERME) CULTIVÉES POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES, FOURRAGE OU FOIN

Après le traitement avec l'herbicide Stellar XL, suivez ces restrictions de pâturage:

- **NE PAS** permettre bétail de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- **NE PAS** récolter le fourrage ou couper le foin dans les 7 jours après l'application.
- **NE PAS** récolter la culture traitée dans les 60 jours après l'application pour la production de semences.

Taux d'application : Appliquer 1 L/ha dans un minimum de 100 L d'eau/ha. Appliquer aux mauvaises herbes en croissance active au printemps ou à l'automne après l'ensemencement.

Consulter l'étiquette principale de l'herbicide Stellar XL avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Le traitement localisé à l'aide d'équipement manuel **NE REQUIERT PAS** de zone tampon de pulvérisation.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des habitats suivants:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps, avoine, seigle, groupe de cultures 17 (herbes fourragères cultivées pour la production de semences), brome	1	0	S.O.	S.O.	2

S.O. = Sans objet (Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats estuariens/marins sont sans objet pour les utilisations homologuées uniquement dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) et à l'intérieur et la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles de plus de 1 m pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le Calculateur de zones tampons de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérivation du site Canada.ca

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Stellar XL est un herbicide à la fois du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Stellar XL et à d'autres herbicides des groupes 2 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Stellar XL ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées
Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

031025

Code de l'étiquette: CN-32099-016-F
Remplace: CN-32099-015-F